



Association à but non lucratif
régie par la loi de 1901

vivre à endoume !

JUIN
2011

LA GAZETTE

Alerte au projet du Parc National des Calanques !

Voilà le thème central du nouveau numéro de notre gazette. En effet « l'affaire » de la création de ce parc nous concerne au plus haut point. Au départ, tout semble cohérent, comment de ne pas être d'accord avec un projet sensé mieux protéger notre riche patrimoine terrestre et maritime.

Mais bien vite, on se rend compte que les choses ne sont pas claires, et justement afin d'y voir plus clair, nous avons invité à un débat l'association des Amis de la Rade et des Calanques, un des collectifs les plus actifs dans le suivi de cette opération.

A l'évidence, ce débat a confirmé ce que nous craignons et c'est pourquoi nous avons demandé à cette association de participer à l'élaboration de ce numéro pour expliquer pourquoi il faut être contre le Parc National des Calanques.



Espace Corderie

Ce sont des informations importantes qu'il est urgent de communiquer aux habitants, à nos amis, voisins, etc... Il faut se mobiliser !

Comme il faut le faire aujourd'hui face à l'absence de concertation des autorités publiques sur différents projets qui nous concernent. Entre autres, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit se faire avec tous les marseillais comme le réclame le collectif « Laisse Béton » qui regroupe plus d'une dizaine d'associations et qui a organisé le samedi 14 mai une grande manifestation devant la Mairie de Marseille en construisant un mur symbolique pour protester contre l'excès de béton que nous subissons dans nos quartiers.

En même temps reprennent insidieusement les projets immobiliers sur l'Espace Corderie alors que les habitants ont dit non et veulent que cet espace soit consacré à des équipements publics de sports et de loisirs. Jamais notre ville a été aussi dénaturée que maintenant et c'est pourquoi il nous faut se battre, nous mobiliser et convaincre ceux qui n'ont pas encore compris.

Henri Dumolié, Président de VAE ■

SOMMAIRE



- Positions de VAE au sujet de la création d'un Parc National des Calanques > 2
- Pourquoi NON au Parc national des Calanques ? > 3
- Le Parc National des Calanques : ange ou démon ? A vous de juger ... > 4
- Préserver sans emprisonner > 5
- Bateaux bus : le mythe devient réalité ! > 6
- Après le débat, des interrogations qui demeurent... et des raisons de se mobiliser ! > 7

Positions de l'association Vivre à Endoume au sujet de la création d'un Parc National des Calanques

Préserver la nature, le littoral du golfe de Marseille et plus particulièrement les calanques, tout le monde est POUR. Un patrimoine terrestre et maritime aussi riche et diversifié aux portes de notre ville, c'est évidemment une chance qu'il faut apprécier et préserver.

Mais alors pourquoi y a-t-il des POUR et des CONTRE le Parc National des Calanques ?

L'idée de la création du Parc National est une idée défendue par les hommes politiques locaux qui souhaitent pouvoir mettre sur leur bilan une touche d'écologie et ainsi dire qu'ils ont contribué à la protection de l'environnement. Mais par là, les décideurs font le choix de la facilité qui consiste à « sous-traiter » la dite protection à une autre entité (en l'occurrence la Direction du Parc) de façon à pouvoir se dégager d'éventuelles responsabilités sur la gestion de ce patrimoine.

Quelle est la situation ?

Coté terre : les textes existent pour que nos calanques ne soient pas bétonnées et ne subissent pas les affres liés à l'avidité des promoteurs. Les sentiers sont balisés et entretenus, la nature est propre. Quels sont les dommages à craindre : les dégâts causés par le feu (où plus rarement par la tempête ou la neige comme il y a 2 ans).

Le remède n'est donc pas la création d'un Parc National mais de quelques vigies de surveillance occupées essentiellement en été les jours de vent de façon à intervenir plus rapidement dès le début de l'incendie. Quelques actions de reboisement pourraient également être programmées entre la municipalité, l'ONF et les associations de randonneurs par exemple.



Coté mer : le constat est moins bon. La faune et la flore maritimes ont régressé depuis quelques décennies et il faut réfléchir à inverser la tendance. Deux problèmes majeurs se posent : la station d'épuration qui ne permet pas de traiter tous les effluents de Marseille et en particulier suite à de fortes pluies et le rejet de boues rouges au large (proche) de Cassis. Ces 2 pollutions doivent être traitées pour que la vie maritime puisse reprendre ses droits. On pourrait également parler du trafic maritime important (bateaux de commerce, pétroliers ou bateau de croisières) dont les routes passent très près du littoral et dont les nuisances et autre pollutions pourraient être anachroniques dans un parc national.

Mais traiter ces problèmes n'est pas du ressort d'un quelconque Directeur de Parc National mais de décisions politiques fortes puisque des investissements conséquents sont à la

clé. Une fois l'eau dépolluée des zones de protection de certaines espèces peuvent être mises en place et gérées par des structures locales.

La création d'un Parc National conduit généralement à la mise en place de nombreuses interdictions mais auxquelles des dérogations peuvent être données moyennant finances. Exemple : pour venir jeter l'ancre de son bateau aux îles Lavezzi en Corse il « suffit » de payer 20€ par mètre de coque de bateau ou de s'y faire transporter par un bateau taxi ! Diminuer la fréquentation d'un lieu en faisant une sélection par l'argent n'est certainement pas la méthode la plus juste ni la plus pérenne.

Etre contre la création du Parc National des Calanques ne consiste pas à défendre tel ou tel lobby et ne correspond pas à la défense d'un quelconque corporatisme. Toutes les activités professionnelles ou de loisir doivent pouvoir continuer à exister et à cohabiter en veillant à la préservation de notre patrimoine mais en confiant cette surveillance à ceux qui connaissent le milieu naturel et en utilisant les textes existants. Les pêcheurs, les plongeurs, les chasseurs, les grimpeurs, les randonneurs et autres cyclistes n'ont qu'une envie c'est de protéger leur terrain de jeu. Il suffit donc de les écouter, de les responsabiliser et ils se mobiliseront pour veiller au devenir de leurs calanques.

Pourquoi NON ... au Parc National des Calanques

Bien entendu, toute personne sensée ne peut être que favorable au principe de protection de l'environnement, c'est bien pour l'avenir, c'est bien pour nos enfants et nos petits-enfants.

Pour autant, seriez-vous d'accord pour construire une garderie sur des déchets radioactifs ?
Les Amis de la Rade et des Calanques se battent depuis plusieurs années contre l'hypocrisie du GIP.

Comment peut-on proposer la création d'un Parc des Calanques sur un site marin de 48 000 hectares, dans lequel se déversent les égouts de la Ciotat, de Cassis, de Marseille, soit environs 8 collecteurs qui rejettent des eaux de station d'épuration d'une qualité très douteuse ?

Comment peut-on proposer ce site alors que depuis 1967, dans le golfe de Cassis, sont déversées plusieurs millions de tonnes de boues rouges ? Nous avons vu récemment ce que cela a occasionné en Hongrie.

Il faut savoir également qu'après un orage, la station d'épuration déborde et que le surplus est versé dans l'Huveaune, s'écoulant jusqu'aux plages marseillaises, rendant ainsi la baignade interdite pendant plusieurs jours. De qui se moque-t-on ?

Le GIP est-il sérieux, comment ose-t-il ?

Comment l'Etat peut-il proposer un Parc National dans ces conditions ?



UN PARC NATIONAL, C'EST QUOI ?

C'est un territoire où l'Etat décide d'exercer une autorité qui se substitue (ou s'ajoute) à celle des communes, des collectivités territoriales ou des propriétés privées.

Il est composé d'un coeur, où la protection et les interdictions sont maxima et d'une aire d'adhésion, en principe librement consentie par les communes (sauf pressions de l'Etat).

GUIDE PAR LE BON SENS, IL NOUS SEMBLE !

| INCONCEVABLE | PRIMORDIAL |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de solution réelle pour éliminer concrètement les pollutions existantes telles que les boues rouges, les égouts de la Ciotat, de Cassis et de Marseille ou les eaux de l'Huveaune qui après une pluie, rendent les baignades interdites. - La loi de 2006 (loi Giran) inadaptée au milieu urbain. - Les interdictions visant à faire disparaître ou restreindre nos coutumes et nos pratiques. | <ul style="list-style-type: none"> - Que les causes de pollutions soient préalablement et en priorité éliminées. - Que la représentativité des usagers locaux au sein de la gouvernance régie par la loi de 2006 soit significative. |

LE PARC NATIONAL DES CALANQUES ANGE OU DÉMON ? À VOUS DE JUGER ...

Le paradoxe

Le GIP du Parc National des Calanques dit qu'il faut protéger l'environnement car les calanques sont victimes de leur sur fréquentation (environ 2 millions de personnes par an).

Comment réduire cette sur fréquentation alors qu'au travers du label Parc National il est prévu d'apporter un afflux important de touristes supplémentaires ?

N'y a-t-il pas contradiction ?

Le GIP dit que l'accès au Parc restera gratuit : « il conviendra de réduire l'offre de stationnement dans le coeur pour les véhicules motorisés et de la rendre dissuasive ... »

Oui mais ... comment ?

Connaissant le réseau de transport en commun dans notre ville et l'absence d'espace pour la création de nouveaux parkings, on peut légitimement craindre pour l'accessibilité et le maintien actuel de la gratuité du stationnement (exemple : route de Calalongue).

La cueillette ... dans les jardinières ?

Le GIP dit que la cueillette des asperges, romarin ou autres végétaux ne sera pas interdite. Mais la charte, elle, indique que les interdictions de prélèvements « ... peuvent être remplacées, pour les baies, plantes aromatiques, condimentaires ... par une réglementation prise par le conseil d'administration qui peut, le cas échéant, renvoyer à une autorisation du Directeur de l'établissement public du Parc, afin de permettre le prélèvement pour la consommation. L'autorisation préciserait notamment les secteurs et les quantités autorisées (soit ce qu'une main adulte peut contenir pour les végétaux)». Pas aussi clair, n'est-ce pas ?

Mouillages et circulation en mer ...

Ce qui nous attend

Le GIP dit que les mouillages et la circulation en mer ne seront pas interdits mais le conseil d'administration du Parc pourra proposer aux autorités administratives compétentes en mer de prendre certains actes réglementaires concernant les domaines de la navigation, de la circulation et du mouillage.

La mise en place de ces restrictions se fera une fois le Parc créé : cela revient à signer un chèque en blanc !

C'est la majorité du linéaire côtier praticable pour nos usages qui est concerné.

Pour les mouillages, il est prévu d'interdire de jeter l'ancre à tous les bateaux dès lors qu'il existera des bouées sur le secteur. Or, le nombre de bouées sera limité car « il est impossible d'en mettre autant que de bateaux ». Où irons-nous ?

Il est « envisagé » de restreindre la vitesse pour tous les engins motorisés, dans toute la bande littorale entre 300 mètres de la côte et un mille nautique ... comme cela se passe dans tous les parcs nationaux ... Pourquoi le GIP ne le reconnaît-il pas ?

A ce jour, la limitation de vitesse existe déjà dans la bande des 300 mètres sans être assez contrôlée.

Faisons respecter les réglementations existantes avant d'en créer de nouvelles qui généreront plus de problèmes qu'elles n'en résoudront.

Par ailleurs tous les transports nautiques tractés seront interdits dans le coeur du parc.

De qui se moque-t-on ?

Le GIP dit que les restrictions maritimes ne se feront que sur 10 % du parc.

Cependant, ces 10 % représentent la majorité des zones où sont exercées nos pratiques : pêche, plongée, mouillage. De plus, ce pourcentage a vocation à être rapidement augmenté.

La spécificité des calanques, côté mer, est justement la présence rapide de fonds importants et de la rareté de zones protégées, dans une région fortement soumise au vent d'ouest ou d'est.

Pour la majorité des petits bateaux, ces rares zones où il est impossible de jeter l'ancre en toute sécurité seront soumises à de fortes contraintes si on se réfère aux projets de propositions de réglementation.

En conclusion ...

En mer, le GIP dit qu'on pourra continuer à naviguer .. oui mais pour aller où et y faire quoi ?

Il y a peu d'interdictions dans le discours lénifiant et sécurisant du GIP (« ne vous inquiétez pas ») mais une charte massive et floue qui liste et laisse présager beaucoup d'interdits, tout en laissant en entrevoir d'autres, et qui prévoit des possibilités de dérogations sur d'hypothétiques autorisations du Directeur du parc.

Donnés à titre d'exemples, on pourrait élargir considérablement ces extraits sur les activités terrestres sportives, de loisirs, économiques, professionnelles, propriétés privées et autres activités maritimes.



MÉMO

Incompatibilité entre la loi de 2006 et la péri-urbanité de la zone concernée par ce parc

Les zones de non-prélèvement (ZNP) sont instaurées dans les espaces maritimes du cœur, où toutes formes de prélèvements y seront interdites, sauf à des fins scientifiques et de suivi écologique.

Exemples de ZNP :

- le « corridor écologique » reliant l'île du Frioul et la zone des récifs du Prado est exclu pour l'instant
- le secteur nord Riou-Cortiou pour partie et une partie de la face sud de Riou
- le plateau du Veyron (îlot du Planier et site du Souquet compris)
- le secteur du Devenson pour partie
- la Pointe Cacao pour partie
- les Falaises Soubeyranes pour partie
- le canyon de la Cassidaigne (partie ouest).

GOVERNANCE

5.2.1 Le conseil d'administration : l'organe de décision et d'impulsion

Le conseil d'administration, organe politique, sera investi du pouvoir déterminant, et des moyens nécessaires pour faire appliquer les principes posés par le décret de création. Le Directeur exerce la direction générale de l'établissement public. Il est nommé par le ministre chargé de la protection de la nature sur la base d'une liste de trois noms arrêtée par un comité des élections paritaire présidé par le président du CA et soumise pour avis à ce conseil. Il dispose de pouvoirs de police (sauf en ce qui concerne le pouvoir de police du maire en termes de circulation et de voiries notamment dans les villes de plus de 500 000 habitants). Son action est encadrée par les objectifs, orientations et mesures de la charte du CA, et ses obligations de rendre compte au CA sont renforcées et précisées par la loi de 2006.

Texte tiré de l'avant-projet de charte du Parc National des Calanques, version 2.0

Zone d'adhésion

Attention danger, « le conseil d'administration sollicitera les autorités administratives de l'Etat compétentes en vue de l'instauration sur les espaces marins de la Rade sud de réglementations s'inspirant de celles en vigueur en cœur marin, de façon à s'assurer d'une cohérence de gestion entre ces deux espaces ».

PRÉSERVER SANS EMPRISONNER !

Aujourd'hui, la sensibilisation aux problèmes causés par le Parc National des Calanques qui, en l'état, menace nos activités économiques et de loisirs est importante.

L'association des Amis de la Rade et des Calanques a été créée pour fédérer les usagers que nous sommes tous, terrestres et maritimes, professionnels ou de loisirs qui sont hostiles à ce projet tel qu'il est proposé.

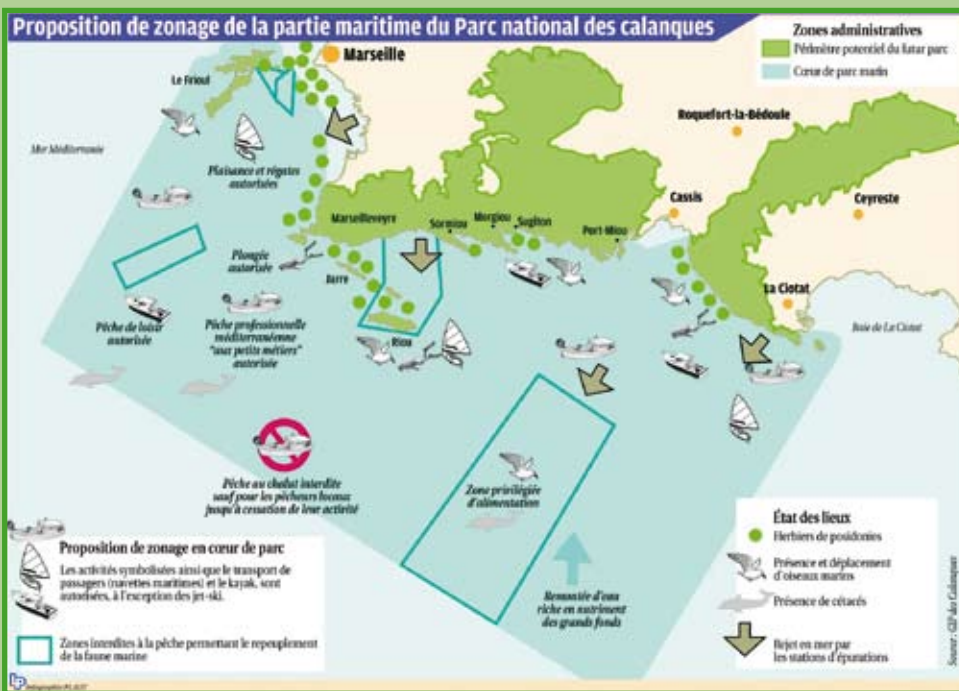
Cette démarche n'a rien de politique.

Notre objectif est de favoriser la communication sur nos positions, nos inquiétudes, nos demandes et nos propositions.

Le sondage du mois de mars du journal de La Provence est éloquent !

En effet plus de 60 % de Marseillais pensent que le Parc National n'est pas le meilleur dispositif de protection pour les calanques.

Le discours du Groupement d'Intérêt Public des calanques, publiquement rassurant, qui masque des interdictions considérables, le manque de concertation et de consultation constaté depuis fort longtemps, le faux prétexte de protection de l'environnement visant à s'approprier un territoire prometteur en termes de spéculations immobilières et touristiques ne sont plus un secret pour personne.



Cette carte publiée dans la presse marseillaise est à l'origine d'un sursaut citoyen qui s'est traduit par la naissance d'un collectif d'associations qui conteste l'abandon de pratiques sportives et de loisirs ancestrales sur le plan d'eau et le massif des calanques.

Le conseil d'administration du GIP des calanques a été contraint de reculer à plusieurs reprises en modifiant les zonages. A ce jour, la carte qui sera retenue n'est pas encore définie !

LA MOBILISATION CITOYENNE DOIT SE POURSUIVRE.



Bateau Bus : Le Mythe devient réalité !

L'association Vivre à Endoume a demandé à Christian Pellicani, Conseiller Municipal, Président de Citoyen 13 de nous faire le point sur le projet de navettes maritimes qu'il propose.



VàE : En attendant, que se passe-t-il ?

Christian Pellicani :

Les services de la CUM règlent les questions techniques d'organisation des services et d'accostage et la complémentarité avec les réseaux urbains de la RTM.

Le choix de gestion sera annoncé par le Président Caselli en même temps que la desserte. Beaucoup de travail pour la collectivité qui a la responsabilité des transports.

Pendant ce temps avec le comité de parrainage, nous poursuivons le travail d'information et de mobilisation pour que le moment venu nous ayons une véritable adhésion des usagers.

VàE : Monsieur le conseiller, verra-t-on bientôt des lignes de bateau Bus à Marseille ?

Christian Pellicani :

L'étude que nous avons demandée et obtenue de la Communauté urbaine est achevée et le comité de pilotage s'est réuni trois fois. L'association Citoyen 13 a été entendue par les services à chaque étape et les conclusions rendues en février dernier confortent nos analyses sur le bien fondé d'une desserte des rades nord et sud de Marseille au départ du vieux port.

VàE : Alors les premiers bateaux seront en service à quelles dates ?

Christian Pellicani :

Le projet étant réputé crédible et réalisable, nous avons convenu avec le directeur de cabinet du Président de la CUM que seul le Président de la Communauté urbaine Monsieur Eugène Caselli pouvait annoncer le calendrier de mise en service des navettes. Pour ma Part, avec Monsieur Levy, Président du comité de parrainage pour la réalisation d'un réseau de bateau bus, nous avons suggéré le premier trimestre 2012 à l'occasion de l'organisation du 6^{ème} Forum Mondial sur l'Eau qui se tiendra à Marseille.

Le CIQ de la Madrague de Montredon nous a de nouveau contacté pour organiser un travail dans les quartiers Sud. Il en sera de même dans les quartiers Nord. Enfin, les documents du SCOT et d'urbanisme prennent en compte les dessertes voyageurs maritimes.



Cette carte est la base de réflexion présentée par l'association Citoyen 13. L'étude engagée par la Communauté urbaine ne porte que sur les dessertes Vieux-Port / Pointe Rouge et Vieux-Port / Estaque.

L'association va poursuivre le débat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et les communes riveraines de l'Etang de Berre pour obtenir un projet de dessertes sur l'Etang.

Après le débat, des interrogations qui demeurent... et des raisons de se mobiliser !

Lors du débat organisé, le 10 mars dernier, par notre association avec les responsables des Amis de la Rade et des Calanques, ces derniers nous ont fait part de leurs craintes devant la tournure que prends ce futur Parc National des Calanques. Pour eux, au début, ce fut en confiance qu'ils ont participé aux premières réunions organisées par le GIP (Groupement d'Intérêt Public) chargé du projet. Qui ne voudrait pas mieux protéger l'environnement et en particulier nos calanques ?

Mais au fil des réunions successives, ils ont commencé à déchanter en même temps que leur inquiétude se renforcer de réunion en réunion devant la réalité de la situation :

- Le gigantisme du parc envisagé : 48 000 hectares sur un espace allant des Embiez jusqu'à Carro !
- Les contraintes et les interdictions qui s'amoncellent en cascade pour la pêche, la plaisance, la randonnée, l'escalade, la pisciculture...

Ils ont aussi pu constater l'impossibilité d'établir un dialogue constructif entre ceux qui « détenaient la parole » et les représentants d'associations. Nos Amis de la Rade en arrivent à la conclusion que ce projet de Parc, au lieu d'être une protection de l'environnement, va en fait menacer les activités économiques sur un bassin de plus d'1 million d'habitants s'il se crée sur ces bases.



Aujourd'hui, il faut donc s'interroger sur des questions essentielles restées sans réponse :

- Que prévoit-on pour la dizaine de collecteurs d'égouts qui se jettent dans le périmètre du parc ?
- Comment sera réglée la question des boues rouges qui continuent à se déverser au large de Cassis ?
- Que penser de la sélection des membres du GIP et de la sous-représentation de certaines catégories d'utilisateurs (comme les pêcheurs professionnels, par exemple) ?
- Quel contrôle aura-t-on sur un Directeur nommé par l'Etat et qui pourra prendre toutes les décisions urgentes ou non ?
- Comment le Parc peut-il envisager de gérer, de surveiller la mise en place de toutes ces interdictions alors que son personnel prévu est passé, d'ores et déjà, de 100 effectifs à 40 ? Depuis c'est le silence ...
- La Préfecture Maritime régit la mer au-delà de 300 m du rivage. Par manque de moyens (carburant, bateaux et personnel en nombre insuffisant), elle n'arrive pas à faire respecter les lois actuelles. Qu'en sera-t-il avec les mouvements créés par le Parc ?
- La gestion unique par un Directeur et les interdictions qui l'accompagnent ne risquent-elles pas de laisser un libre accès à des activités privées plus lucratives ? Et donc progressivement une privatisation de fait d'un certain nombre d'espaces qui se verraient offerts à ceux qui pourraient payer ?

On l'a compris, le risque pour nos calanques est grand. Des exemples en France montrent qu'un parc régional géré et contrôlé par les collectivités territoriales est une meilleure garantie pour l'environnement. Il est donc nécessaire qu'il y ait une mobilisation des habitants et en particulier des jeunes, car nous aimons trop nos calanques pour les voir un jour confisquées et dénaturées.

Nelly Souville
Membre du Conseil d'Administration de VAE ■

BUREAU DE L'ASSOCIATION VAE :

- Président : **Henri Dumolié**
- Vice-Président : **Jean-Pierre Giraud**
- Secrétaire : **Marie Claude Dumolié**
- Trésorière : **Eliane Perrin**



**Notre prochaine sortie
à ne pas rater !**

Nous Contacter ?

Association Vivre à Endoume
87, Boulevard Tellène
13007 Marseille
Tél : 04 91 31 84 92

L'ASSOCIATION VIVRE À ENDOUME ORGANISE UNE

PROMENADE AUTOUR DES CALANQUES DE MARSEILLE À LA CIOTAT LE SAMEDI 18 JUIN

Départ au quai de Marcel Pagnol à 9H (Accueil à 8h45)
Déjeuner à La Ciotat 12H30

Débat à 15h

Thème : Transports : Inter-modalités terrestre et maritime :
comment se passer des énergies fossiles ?

Retour : à partir de 17h
retour en TER de la gare SNCF de La Ciotat.

Tarif 25 € tout compris.

INSCRIPTION : 04 91 31 84 92



Retrouvez la gazette sur le site de TS Média
www.tierssecteurmedia.com



BULLETIN D'ADHÉSION (année 2011)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :@..... Tél :

A renvoyer avec un chèque de 10 € à l'ordre de "Vivre à Endoume"
association à but non lucratif régie par la loi de 1901
JO du 24-07-91 n°30

Association Vivre à Endoume
BULLETIN D'ADHESION
Siege social : 87 Boulevard Tellène - 13007 Marseille
Tél : 04 91.31 84 92.